



Aux parents des élèves des établissements
scolaires primaires et secondaires yverdonnois

Inscription au camp d'été de l'année scolaire 2025-2026

Chers parents,
Madame, Monsieur,

Conformément à la décision 164 du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), les camps scolaires sont financés par la Commune concernant les transports, le logement, les abonnements sportifs et autres frais d'activités des élèves, ainsi que le défraiement des accompagnant.e.s et des cuisinier.ère.s.

Cependant, une contribution aux frais de repas de chaque enfant est demandée aux parents. Cette participation vous est facturée sous la forme d'un forfait de CHF 80.00 par enfant et par semaine.

À ce titre, nous vous remercions de compléter le bulletin d'inscription ci-joint. Ce dernier nous sera transmis par la Direction de l'établissement scolaire de votre enfant.

Concernant l'organisation du camp, nous vous remercions de vous référer à la circulaire de l'établissement scolaire de votre enfant. Celle-ci vous fournira toutes les informations nécessaires.

Nous souhaitons d'ores et déjà à votre enfant un excellent camp d'été et vous adressons, Chers parents, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jeunesse et cohésion sociale
Le chef de service
Pierre-André Junod

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUX ÉLÈVES

Remboursement de la participation aux frais de repas

- **Absence pour raison médicale avant le camp** (avec certificat médical)
Remboursement du montant facturé, indépendamment du délai avant le camp.
- **Absence ou privation plus de 15 jours avant le camp** (sanction disciplinaire ou autre motif)
Remboursement du montant facturé.
- **Absence ou privation moins de 15 jours avant le camp** (sanction disciplinaire ou autre motif)
Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.
- **Accident ou maladie pendant le camp / renvoi du camp**
Pas de remboursement, l'entier du montant facturé est dû car les frais sont engagés.

Annexe : Formulaire communal